

Pass RH

REGION OCCITANIE

Présentation du dispositif

Le Pass RH est un accompagnement aux entreprises pour identifier et répondre à leurs besoins en ressources humaines.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises disposant d'un 1er bilan d'activité.

Il peut s'agir d'entreprises

- Microentreprises ou PME autonome (selon la définition de l'art. 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie LME), comptant au moins un salarié et moins de 50 salariés
- Exploitations agricoles comptant au moins un salarié et moins de 50 salariés
- Groupements d'entreprises comptant au moins un salarié et groupements d'employeurs
- composés d'entreprises de moins de 50 salariés

Les associations sont éligibles si elles comptent au moins un salarié et moins de 50 salariés.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent également :

- avoir leur siège en Occitanie
- être en situation financière saine et à jour des obligations fiscales et sociales.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

L'aide est un pré-diagnostic de 3 demi-journées de conseil permettant de :

- Permettre à l'entreprise d'améliorer les aspects liés à la gestion de ses ressources humaines et ainsi l'aider à mieux structurer son projet
- Faire émerger et qualifier les besoins de l'entreprise
- Identifier les points forts / faibles de son projet et les étapes du plan d'actions à développer
- Résoudre ou orienter les problématiques vers des partenaires qualifiés
- Aider l'entreprise à trouver des ressources (techniques, financières,...) pour conduire ses projets

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues les entreprises ayant comme activités principales les services financiers et les banques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Type d'aide : aide au conseil.

Taux d'intervention : 100% pris en charge par la Région

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Le dossier de demande de financement doit être téléchargé sur le Hub Entreprendre Occitanie, puis envoyé par mail à competences.rh@laregion.fr.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan
 - › Commerçant
 - › Sociétés commerciales
 - › Autres formes juridiques
 - › Association
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

REGION OCCITANIE

- **Hôtel de Région Toulouse**
22, boulevard du maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 09
Téléphone : 05 61 33 50 50